

MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**PROCES VERBAL****DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 26 MAI 2010****Sommaire**

<u>I – REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE RENE CLAIR.....</u>	10
<u>II – TARIFS DES FRAIS DE FOURRIERE POUR AUTOMOBILES.....</u>	18
<u>III – AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES.....</u>	18
<u>IV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE VILLENEUVE D'ASCQ.....</u>	19
<u>V – TAXE MUNICIPALE SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DE L'ANNEE 2010 POUR LES ENTREPRISES SOUS CONVENTION.....</u>	20
<u>VI – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	20
<u>VII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2010.....</u>	20
<u>VIII – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A LA SALLE DES SPORTS LA FONTAINE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME (FEDER)...</u>	21
<u>IX – MODIFICATION DES DROITS DE PLACE APPLICABLES AU MARCHÉ DE LA RESIDENCE A COMPTER DU 1ER JUIN 2010.....</u>	24
<u>X – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2010.....</u>	25
<u>XI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ARTISANAT POUR L'ANNEE 2010</u>	25
<u>XII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET DE LA DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	26
<u>XIII – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE COOPERATION NORD-SUD AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	26

<u>XIV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>27</u>
<u>XV – SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION CENTRE OPERATIONNEL DE FORMATION ET DE SECOURS DU NORD AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>28</u>
<u>XVI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE JUMELAGE ET AUX ECHANGES INTERNATIONAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>29</u>
<u>XVII – GRATUITE EXCEPTIONNELLE A ASNAPIO LE 29 AOUT 2010 POUR LES PERSONNES AYANT ACHETE UN BILLET D'ENTREE AU MUSEE DE PLEIN-AIR</u>	<u>29</u>
<u>XVIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME AU TITRE DE L'ANNEE 2010.....</u>	<u>30</u>
<u>XIX – MISE EN ŒUVRE DE LA E-ADMINISTRATION ET DE LA E-DEMOCRATIE – TRANCHES CONDITIONNELLES DU LOT 2 – AFFERMISSEMENT.....</u>	<u>31</u>
<u>XX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DES ANGLICISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.....</u>	<u>34</u>
<u>XX – LISTE DES DECIDONS.....</u>	<u>35</u>

Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 h 45 et procède à l'appel.

Présents : Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Pascal MOYSON, Alain CARETTE, Grégory PARIS, Michèle WERREBROUCK, Valérie DAMAYE, Chantal FLINOIS, Daniel DUBOIS, André LAURENT, Jean-Pierre FOURNIER, Patrice CARLIER, Nathalie CONSTANT, Monique LEMPEREUR, Michel URBACZKA, Yveline VAN CAENEGHEM, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Pierre-Jocelyn HUYGHE, Patrick WATTEBLED, Malik IFRI, Khadija MEJDOUB, Sylvie GARNIER, Mohammed BENABBOU, Olivier URBANIAK, Sébastien COSTEUR, Stéphanie DEWIÈRE, Jean-Michel MOLLE, Jean-Michel STIEVENARD, Didier MANIER, Olfa LAFORCE, Florence BARISEAU, Elisabeth LEFEBVRE.

Excusés : Florence LECOCQ ; Farid OUKAID, pouvoir à Grégory PARIS ; Dominique FURNE, pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Françoise MARTIN, pouvoir à André LAURENT ; Corinne KUBERA, pouvoir à Michèle WERREBROUCK ; Jean-Antoine ROSSIT, pouvoir à Daniel DUBOIS ; Yvonne WILLEM, pouvoir à Jean-Pierre FOURNIER ; Marcel DUWELZ, pouvoir à Pascal MOYSON ; Faustin AISSI, pouvoir à Monique LEMPEREUR ; Claudine SARTIAUX, pouvoir à Patrice CARLIER ; Yolande WALKOWIAK-CHUINE, pouvoir à Sébastien COSTEUR ; Saliha TELALI, pouvoir à Alain CARETTE ; Laurence DUBOIS, pouvoir à Yveline VAN CAENEGHEM ; Marie AGBESSI, pouvoir à Jean-Michel MOLLE ; Martine BERTHOULOUX, pouvoir à Olfa LAFORCE ; Jean-François HILAIRE, pouvoir à Florence BARISEAU.

Farid OUKAID est en Bulgarie ; Dominique FURNE représente la Ville à l'association Quanta ; Françoise MARTIN est en Bulgarie ; Saliha TELALI a un problème de santé.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons le quorum. Je désigne Stéphanie DEWIÈRE comme secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour et aux questions éventuelles... Oui ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Excusez-moi, je ne sais pas si cela a lieu maintenant ou pendant le Conseil : je voudrais proposer une minute de silence en hommage à la policière municipale dont les obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, nous allons le faire tout de suite.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

Gérard CAUDRON, maire

Merci. En préalable aux débats du Conseil, je vais faire quelques communications et le rappel d'activités, et évoquer une question d'agenda.

Je viens d'être informé, voici une heure et demie, que le référé des « 2 sous du Grand Stade » demandant l'arrêt du chantier du Grand Stade avait été rejeté par le Président du Tribunal administratif cet après-midi.

Je recevrai les Présidents de groupe le vendredi 25 juin 2010 de 19 h à 20 h pour que nous fassions les derniers arbitrages sur le règlement intérieur et sur les commissions, car nous avons des problèmes d'ajustement de commissions.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Pourrai-je me faire représenter par un membre de mon groupe ?

Gérard CAUDRON, maire

Oui. Il suffit que chaque groupe soit représenté.

J'ai une dernière communication concernant l'organisation des services. D'une part, je vous confirme l'embauche d'un directeur général des services techniques au 1^{er} septembre. D'autre part, une modification intervient au niveau des services administratifs, puisque j'ai nommé Patrick GABRIEL, qui portait le titre de directeur de cabinet, directeur général adjoint chargé du secteur de la Citoyenneté et des Relations publiques. Il ne sera pas remplacé dans ses fonctions de directeur de cabinet, et nous n'aurons d'ailleurs d'ici peu de temps plus de cabinet du tout. Cela va dans le sens du resserrement des structures, mais bien entendu, le lien qu'il avait avec les élus dans ses fonctions antérieures entre parfaitement dans ses fonctions de directeur général adjoint : il aura à faire ce travail de recevoir autant que de besoin les élus qui le demanderont. Cela permettra d'avoir une structure des services municipaux plus resserrée autour de la direction et de la directrice générale des services.

RAPPEL DES EVENEMENTS PASSES

Voici le calendrier des manifestations depuis le dernier conseil, c'est-à-dire le 28 avril.

- Le 1^{er} mai, nous avons remis des médailles du travail à cent quatre vingt-dix-neuf récipiendaires, cérémonie suivie de vins d'honneur dans les quartiers, et de distribution de muguet, y compris dans les établissements comme le Moulin-d'Ascq et Jean-Baptiste-Clément. Le même jour, le Rotary organisait des baptêmes en Porsche au bénéfice de l'association Quanta, à qui un chèque de 10 000 € a été remis.

- Le 2 mai a eu lieu le concert de printemps de l'Avenir musical d'Ascq.

- Du 5 au 9 mai, nous avons eu une belle exposition, d'ailleurs organisée par quelqu'un qui travaille chez nous, des plus grands coléoptères du monde, à la galerie Gilbert-Sailly de la ferme Dupire ; elle a accueilli neuf cents visiteurs. Je crois que c'est la première fois qu'une exposition sur une période aussi courte reçoit autant de

visiteurs, en particulier autant d'écoles : les classes se succédaient.

- Le vendredi 7 mai, nous avons eu une semaine de la propreté dans les quartiers de la Résidence et du Triolo, une belle opération citoyenne.

- Le week-end des 7, 8 et 9 mai, les vingt-deuxièmes Montgolfiades se sont déroulées à la plaine Canteleu, avec un temps un peu incertain, mais qui a permis un déroulement correct ; je crois qu'un seul vol a été annulé.

- Le 8 mai, nous avons célébré le soixante-cinquième anniversaire de la Victoire de 1945 avec des dépôts de gerbes devant tous les monuments et au pied des « Crieuses de la paix », rue du 8-Mai-45 ; et avec l'inauguration de nouvelles plaques 14-18 à l'église du Sacré-Cœur de Flers. Le tout a été suivi d'une manifestation officielle au Breucq, et du repas des anciens combattants.

- Les 8 et 9 mai a eu lieu la Fête de la Tulipe à Asnapio. C'étaient de magnifiques fleurs ; je ne savais pas qu'il existait de si belles tulipes. Je n'aimais pas vraiment les tulipes, que je trouvais un peu artificielles, mais j'ai vu vraiment des pièces magnifiques ; deux mille visiteurs sont venus.

- Le 9 mai, c'était la Fête de l'Europe. Nous avons inauguré l'espace associatif Milou-DEBISSCHOP, ce fut un moment d'intense émotion. Et une première manifestation a eu lieu pour commémorer l'abolition de l'esclavage.

- Les 10 et 11 mai, nous avons eu des rencontres chantantes de la circonscription Nord, avec des centaines d'écoliers qui sont venus chanter à La Rose des Vents. Ils ont montré, s'il le fallait encore, que la Rose des Vents était aussi un équipement très ouvert sur les citoyens villeneuvois. Le 10 mai toujours, au château de Flers, ont eu lieu une conférence-débat, une manifestation et une exposition sur l'abolition de l'esclavage.

- Le 11 mai, ont eu lieu l'ouverture du festival universitaire Mix'Cité et des rencontres dansantes au Palacium, là encore de classes maternelles et primaires : quelques centaines d'enfants sont venus y danser. Cela a été deux événements assez extraordinaires, une soirée et une journée, au Palacium et à la Rose des Vents.

- Le 13 mai, trois cents élèves ont participé à des démonstrations d'acrogym, salle Voltaire, organisées par l'USEP en partenariat avec la Ville et l'Education nationale.

- Les 15 et 16 mai, sept cents gymnastes ont disputé le championnat de la zone de gymnastique rythmique et sportive au Palacium. Treize des quatorze équipes du VARS se sont qualifiées pour les championnats de France. Nous avons un très grand club avec le VARS. Ce sport n'est peut-être pas suffisamment connu parce qu'il est moins médiatisé que le foot ou d'autres – il est aussi un peu moins payé d'ailleurs – mais j'y suis passé plusieurs fois : c'était une très belle manifestation avec beaucoup de jeunesse et d'ambiance.

- Les 15 et 16 mai, se tenaient les « portes ouvertes » au château de Flers sur le tourisme de proximité.

- Le 15 mai, le troisième triathlon de l'ACVA a réuni deux cent cinquante athlètes, soit 30 % de plus qu'en 2009.

- Le 15 mai, pour la Nuit des musées, étaient ouverts le musée de Plein-air, le musée du Terroir, la classe musée, le parc Asnapio, le musée du château de Flers.

- Le 16 mai, la Coupe du Nord-Pas-de-Calais de tir à l'arc organisée par la Saint-Sébastien a attiré deux cent quatorze participants. La Fête de la Grenouille a eu lieu

au Breucq, avec huit cents exposants au vide-greniers, trois cents grenouilles lancées lors du carnaval, et une centaine de visiteurs à la classe musée.

- Le mardi 18 mai, nous avons accueilli une délégation de dix-neuf personnes vieillissantes et âgées venues du Québec participer à un voyage pour un échange sur nos politiques respectives. Un rallye citoyen a réuni trois cents élèves de CM1.

- Les 20 et 21 mai, le triathlon scolaire s'est disputé au centre nautique Babylone.

- Le 21 mai, c'était la fête de la science durable au Forum des sciences, et EPI sciences, à Concorde, avec l'accueil de seize classes des écoles primaires de la métropole. Ce furent deux très belles manifestations.

- Samedi 22, dimanche 23, lundi 24, s'est déroulé le quatorzième tournoi de l'US Ascq des moins de dix-sept ans, gagné pour la première fois par l'équipe de l'US Ascq ; là aussi a régné une ambiance citoyenne festive qui, encore une fois, peut réconcilier avec d'autres formes de sport que celui qui est le plus médiatisé. Et, pour faire bonne mesure, le VAM, notre deuxième équipe, a gagné un tournoi à Hellemmes. Cela a été un beau week-end pour deux de nos trois clubs de foot : l'US Ascq a gagné son tournoi et le VAM a gagné le tournoi d'Hellemmes.

- Le dimanche 23 mai, un vide-greniers a eu lieu à la Haute-Borne, et les félicitations des organisateurs ont été adressées à la mairie. C'est bien la première fois que je recevais des félicitations des gens de la Haute-Borne. C'est vrai, il faut quand même le savoir. Les fonctionnaires sont souvent critiqués, mais quand des braderies ont lieu un dimanche de Pentecôte, il faut des gens pour nettoyer. Non seulement cela a un coût, mais il faut aussi les trouver, il faut qu'ils aient une disponibilité, et je peux dire que nous avons des services qui sont de plus en plus efficaces.

Le dimanche 23 au soir, après ce vide-grenier, l'inauguration de l'Entre-Lacs 2010 a réuni au-moins mille personnes. Cela a été vraiment quelque chose de tout à fait extraordinaire aussi. Il s'agissait d'une création culturelle sur l'eau, éphémère parce que ces œuvres ne sont pas destinées à durer, et sont faites de produits de récupération ou de produits végétaux, au milieu de lacs qui ne sont pas un endroit habituel de festivités. Nous avons eu Cric Crac Compagnie et Attention à la Marche. Cette manifestation symbolisait bien Villeneuve : des œuvres éphémères, le terme même Entre-Lacs, Cric Crac Compagnie et Attention à la Marche.

Cela m'a rappelé que, voici vingt-cinq ans, nous nous étions fait épingler par je ne sais plus quel journal, dans le genre de *Minute*, qui disait : « la Mairie de Villeneuve d'Ascq subventionne des copains ; la preuve : ils s'appellent "Quoi de neuf docteur ?", "Kick un coup, t'es tout pâle" »... Il est vrai que nous avons plusieurs associations qui ont des noms quelque peu biscornus. Il faut rappeler que Cric Crac Compagnie est une création musicale très originale : au début, ils tapaient sur des baignoires accrochées à des ressorts, et c'est devenu une musique à part entière, avec des formations de très belle qualité. Et nous avons retrouvé tout ce beau monde au bord des lacs, avec toutes les générations représentées : les premiers fous de la Ville nouvelle des années 70, leurs enfants, voire leurs petits-enfants, même Bernard DEROSIER était là – rien ne manquait à notre bonheur. De plus, il a fait beau ; si nous avions eu dimanche après-midi le temps que nous avons connu aujourd'hui, avec une neige fondue qui tombait, cela aurait peut-être été un peu moins réussi ; mais les organisateurs de manifestations méritent bien d'avoir un peu de chance de temps en temps.

Cela a donc été vraiment un très joli mois de mai pour la ville, très riche en activités

citoyennes, et je suis vraiment heureux de vivre ainsi la vie de notre ville.

LES MANIFESTATIONS A VENIR

Voici quelques éléments à retenir dans les manifestations à venir.

- Le vendredi 28 mai se disputera le tournoi de rugby Solétanche, sur les terrains des Quatre Cantons, où nous attendons plus de mille élèves ; autant d'enfants qui font du rugby ; il s'agit d'un événement unique. Pour la Fête des Voisins, nous avons recensé cinquante et un sites, et nous attendons entre trois mille et cinq mille personnes, selon le temps. Cette manifestation n'est pas propre à Villeneuve, mais y marche bien.
- Le samedi 29 mai, se tiendra le vide-greniers Hôtel de Ville - Pont de Bois ; la fête nationale du Jeu au château de Flers ; et, pour ceux que cela intéresse, la rencontre annuelle avec le personnel municipal au Palacium.
- Le 5 juin, la Fête du Terroir aura lieu à Quanta, autour de la ferme Petitprez ; le festival de musique de l'Avenir musical d'Ascq sera organisé salle Debruyne ; la Fête du Vélo aura lieu au château de Flers.
- Le dimanche 6, est organisé un vide-greniers aux Marchenelles. Est prévu le gala de danse du LCR des Tailleurs à l'espace Concorde. C'est Tailleurs ou Thalès ?

Une élue

C'est Thalès.

Gérard CAUDRON, maire

C'est Thalès. Les Tailleurs, en revanche, nous ré-inaugurerons bientôt, en juin. Quant à Thalès, pour ceux qui ne connaissent pas, je vous le conseille : il s'agit aussi d'un événement unique. Avec les fêtes que j'ai organisées en tant que président de Citoyens d'Europe et de Rassemblement citoyen, c'est la seule structure capable de remplir l'espace Concorde. Tous les ans, ils font le plein, et parfois deux jours de suite, avec un très beau gala ; le samedi, il faut d'ailleurs réserver, sinon vous n'entrez pas.

Une élue

Thalès, c'est les 12 et 13. Le dimanche 6, c'est Tailleurs.

Gérard CAUDRON, maire

Tu fais bien de me le dire. C'est pourquoi quelqu'un m'avait indiqué le gala de danse du LCR des Tailleurs le 6 ; et, mais cela ne m'était pas précisé, Thalès les 12 et 13.

- Le 8 juin, aura lieu un hommage national aux morts en Indochine, au monument aux morts d'Annappes.
- Les 12 et 13 juin, nous aurons donc le gala de l'espace Thalès, salle Concorde, et

les feux de la Saint-Jean et la Fête de la musique sur la plaine verte, près du château de Flers.

- Enfin, le 26, aura lieu la braderie de la Poste. Mais je pense que d'autres feux de la Saint-Jean ont été oubliés. Ce n'est pas grave. Vous avez de bonnes lectures : vous trouverez tout cela dans d'autres documents.

QUESTIONS DIVERSES

Gérard CAUDRON, maire

Avant de passer à l'ordre du jour, qui est réduit, ce qui pourrait nous permettre d'aller regarder ou écouter le match de football, avez-vous des questions ? Madame BARISEAU a une question.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Ma question a trait à un terme que vous avez beaucoup employé dans votre préambule, celui de « citoyenneté ». Je souhaite faire d'abord une remarque sur les manifestations patriotiques, que j'ai trouvées cette année magnifiquement organisées, avec du monde. Je tiens à féliciter non seulement les associations, mais tous ceux qui ont contribué à leur organisation, parce qu'elles ont chaque fois été très suivies, et qu'elles ont été empreintes de dignité.

En revanche, certaines choses fonctionnent moins bien. Vous organisez, Monsieur le Maire, un certain nombre d'agoras, qui ne réunissent guère qu'environ vingt-cinq habitants, qui sont souvent des conseillers de quartier ; nous avons, depuis un an, déploré beaucoup de démissions dans les conseils de quartier, la plénière sur le budget n'a réuni qu'une dizaine de conseillers : je ne pense pas que nous puissions considérer cela comme un succès, et je voulais savoir si une réflexion était entamée, si vous envisagiez de constituer un groupe de travail sur le fonctionnement, peu satisfaisant, des conseils de quartier et des agoras.

Gérard CAUDRON, maire

J'ai fait les mêmes constats, je ne vais pas dire le contraire. Je pense que ce sont deux problèmes de natures différentes.

Les agoras sont des lieux où les citoyens peuvent venir poser directement des questions aux élus. J'ai fait en sorte qu'il en aille ainsi, et non sous forme de face-à-face ou de tête-à-tête avec le maire. Pourquoi les gens viennent-ils moins ? Peut-être parce qu'ils ont moins de questions à poser, ou plutôt parce qu'ils ont d'autres moyens de les poser : non seulement dans les permanences que tiennent de nombreux élus, mais aussi par courrier – j'en reçois une dizaine par jour comportant des questions – et surtout par Internet, soit sous forme de messages directs, soit par la boîte « Contact », par laquelle j'en reçois une vingtaine par jour. Elles donnent immédiatement lieu à un traitement, selon la nature de la question, la démarche à accomplir. Je crois pouvoir dire qu'en dehors des moments où un phénomène de mobilisation, pour ou contre, mais cela est généralement contre quelque chose, amènerait toute une rue ou toute une série de rues à venir à une agora, par rapport à

d'autres périodes où nous organisons déjà des assemblées – cela s'appelait « agoras » sous l'ancien mandat, « réunions de quartier » sous d'autres – les gens n'attendent pas les réunions, puisqu'ils peuvent poser leurs questions tout de suite.

Pour ce qui est des conseils de quartier, cela peut sembler plus préoccupant, mais c'est là encore explicable dans un débat institutionnel permanent : qu'est-ce qui est du ressort de la démocratie représentative, qu'est-ce qui est du ressort de la démocratie participative ? Qu'est-ce qui est du domaine de l'avis donné, qu'est-ce qui est du domaine de la coproduction de la décision ? Il est vrai que dans des périodes difficiles, comme les périodes de crise, les citoyens ont plus tendance à se reporter sur les élus qu'à participer eux-mêmes, sauf s'ils le font pour des raisons qui s'éloignent parfois de l'envie de coproduire un certain nombre de décisions : là encore, peuvent se présenter des phénomènes de contestation sur tel ou tel point.

J'en prends acte. Je pense qu'après la rentrée, il faudra que dans un groupe *ad hoc*, nous fassions le bilan avec tous les élus intéressés afin de voir s'il faut apporter des modifications. Mais cela ne me surprend pas : l'espace en matière de coproduction de la décision, quoi que nous fassions, est toujours un peu étroit en termes de calendrier, et je peux comprendre les insatisfactions de citoyens qui s'inscrivent et qui croient qu'en s'inscrivant, ils vont tout faire. Mais même dans un conseil municipal, en dehors des délégations propres, tout le monde n'est pas informé de tout et tout le monde ne participe pas à tout. Dans une mairie, il se prend dix, vingt, trente décisions par jour, et nous ne pouvons pas à chaque fois attendre, sous peine que la machine se bloque. Il faut trouver le bon niveau.

Je suis beaucoup plus fâché, parce que cela est sans excuse, de l'absence des conseillers de quartier à la réunion de présentation du budget, parce que le minimum est quand même de s'informer, et un budget est le meilleur document d'information. Si j'ajoute à cela que nous avons accompli des dizaines d'heures de travail avec les services et les élus, avec l'adjointe aux Finances Michèle WERREBROUCK, j'étais vraiment fâché de ce manque d'intérêt, sous prétexte que cela a lieu un dimanche* matin et que certains ont autre chose à faire. Et que les conseillers de quartier ne viennent pas me dire que c'est parce qu'ils n'ont pas leur mot à dire dans le budget. Vous savez le faisceau de contraintes qui entoure la préparation d'un budget, et la faible part que chacun d'entre nous a : il ne faut pas croire que le fait d'être conseiller de quartier permet de faire le budget. De toute façon, la première chose est d'accepter de comprendre ce qu'est un budget, donc de passer trois heures à se le faire expliquer. D'ailleurs, après les décisions suivantes, cela est absolument nécessaire, sous peine de demander pourquoi nous ne faisons pas ceci ou cela. Pourquoi ne le faisons-nous pas ? Parce que ce n'est pas au budget, parce que nous ne pouvons pas, parce que nous ajustons les dépenses sur les recettes. Je mets ce point un peu à part.

C'est moi qui avais eu cette idée, je ressens donc un peu plus durement cet échec de proposer des assemblées générales de conseillers de quartier – et non pas des conseils de quartier – par deux fois : sur le budget et sur le plan local d'urbanisme. Sur ce dernier, nous en référons une, car il faut que tout le monde soit bien informé des réformes qui vont se présenter ; mais j'avoue que nous nous interrogeons, pour l'année prochaine, sur l'opportunité de mobiliser tous les services et tous les élus pour passer une matinée à refaire avec dix personnes ce que nous avons déjà fait dans d'autres instances municipales.

*Rectification : en fait, il s'agissait d'un samedi

Mais je vous propose qu'après la rentrée, quand nous serons à l'heure des bilans, nous regardions objectivement ce qui va et ce qui ne va pas dans les conseils de quartier, parce que je pense qu'il ne faudrait pas non plus que l'arbre cache la forêt. Ce n'est pas parce que certains conseils fonctionnent moins bien que d'autres que ces derniers ne fonctionnent pas ; et ceux qui fonctionnent moins bien, depuis que les conseils de quartier existent, sont toujours les mêmes : le conseil de quartier de l'Hôtel de Ville a toujours eu plus de difficultés que celui d'Annappes. Je me souviens qu'à une époque, mon prédécesseur Jean-Michel STIEVENARD était l'élu référent du conseil de quartier de l'Hôtel de Ville : c'est certainement la preuve d'un très grand intérêt du maire pour ce quartier, comme le mien d'ailleurs, puisque j'y habite, mais ce n'est pas dans la logique. En outre, je me souviens avoir participé à un conseil de quartier Annappes-Poste-Brigode sur les questions des accès du stade, de Saint-Adrien, de la place de la République : il était bondé, et nous avons tenu une bonne réunion. Peut-être faudrait-il suggérer aux conseils de quartier de m'inviter de temps en temps – cela ramènerait peut-être plus de monde – mais le problème de fond tient à un équilibre toujours un peu instable entre la démocratie participative et la démocratie représentative. Dans beaucoup de villes, les Conseillers de quartier sont des émanations de la municipalité : tel n'est pas le cas ici. Cela constitue-t-il un avantage ou un inconvénient ? Je ne le voudrais pas, mais cela peut avoir d'autres conséquences : des réunions moins caporalisées, donc plus d'insatisfactions ou d'oppositions exprimées, plus de réactions. Mais je suis d'accord pour que nous regardions cela après les vacances.

Nous allons passer maintenant à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

I – REHABILITATION ET MISE EN CONFORMITE DU GROUPE SCOLAIRE RENE CLAIR

Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)

C'est un grand honneur que de commencer après votre intervention un tel conseil.

Ces travaux représentent une dépense importante, de plus de 3 M€. Il s'agit d'une délibération programme, puisqu'elle fait porter cette dépense sur les budgets 2010 et, de manière plus importante, 2011. En même temps, elle nous permet de solliciter les concours financiers de l'ADEME et de la Région Nord-Pas-de-Calais. Le détail des travaux vous est donné : il s'agit de la liste à puces au milieu de la délibération. Nous allons bien sûr nous conformer à l'évolution réglementaire en matière d'accessibilité comme de réglementation thermique. Nous allons essayer, au-delà de cette réglementation, d'optimiser encore plus les consommations d'énergie, et nous allons intégrer dans cette réhabilitation lourde la démarche haute qualité environnementale (HQE).

Gérard CAUDRON, maire

il s'agit d'une très grosse opération, non seulement en terme de budget, mais aussi en terme de durée. Cet équipement va fermer pendant un an, les enfants de

maternelle vont aller à Camus, et ceux de l'école élémentaire, à Calmette, avec un système de transport, d'aménagements. C'est un de nos gros chantiers.

Il en est un autre, dans un autre domaine, que je vous invite à voir, en lien éventuellement avec les services : celui de la médiathèque, qui est un très lourd chantier en cours. Nous avons aussi d'autres chantiers scolaires importants cet été : au Sart avec La Fontaine maternelle, et la crèche Canaillous, qui a dû être fermée aussi et qui avance bien. Voici une des grosses difficultés des chantiers que nous rencontrons aujourd'hui, où, compte tenu de l'amiantage des années 70, nous ne pouvons plus faire ce que nous faisons pourtant avant, quand nous ne savions pas : travailler tout en gardant l'équipement en activité ; il faut le fermer.

Nous aurons aussi la toiture et les extérieurs de l'espace Concorde cet été, et certainement l'intérieur l'été prochain.

Madame BARISEAU demande à intervenir.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous allons voter la délibération, mais j'ai quelques questions, si vous me le permettez.

Nous sommes d'accord sur les objectifs d'optimisation des consommations d'énergie. Je souhaite savoir si un audit énergétique a été réalisé, et si, à chaque fois que nous annonçons un objectif de réduction des consommations énergétiques, un audit est réalisé.

Je vais peut-être poser mes trois questions tout de suite ? J'en ai deux autres.

Sur la démarche HQE, nous sommes d'accord. Serait-il possible de préciser les cibles, à moins que les quatorze soient concernés, ce qui me semble beaucoup ? Il serait intéressant de connaître les cibles visées dans cette démarche.

Enfin, où va se situer l'enrobé végétalisé ? Est-ce un terrain naturel en dessous, ou a-t-il été prévu un récupérateur d'eau de pluie ?

Ces questions vont valoir pour l'ensemble de nos délibérations sur les travaux, notamment celle sur l'audit énergétique, dont l'avantage est de faire des préconisations et une hiérarchisation de travaux, ce qui en fait un outil d'aide à la décision pour l'optimisation des consommations d'énergie, en tout cas pour choisir la nature des travaux.

Gérard CAUDRON, maire

Alain CARETTE veut-il répondre ? Je peux dire que – je ne dis pas que je m'y connais plus, mais je rencontre cette problématique sur le logement à la Communauté urbaine – quand nous faisons de la réhabilitation, la priorisation thermique n'est pas la priorisation première. Nous n'avons pas choisi René-Clair parce que ce groupe aurait été plus consommateur qu'un autre en thermique : nous l'avons choisi parce qu'il fallait le refaire. A partir de là, nous faisons effectivement un calcul de l'état thermique du bâtiment avant travaux, et nous mesurons après travaux, sur la base d'expertises en matériaux, ce que nous avons pu gagner, mais en sachant que nous sommes encore au « B-A-BA ».

J'ai rencontré, à la Communauté urbaine, Paul DEFFONTAINES, qui va mettre en

place une structure justement, un point d'information pour essayer d'avoir toutes les informations sur tout ce qui peut se faire en termes d'économies d'énergie, car aujourd'hui, il est parfois bien difficile de faire la part entre l'aspect publicitaire des annonces et la réalité, et entre les promesses faites avant travaux et la réalité après travaux. Nous sommes au tout début. Je souhaite que, d'une manière générale, compte tenu du coût que cela représente en termes d'aménagements et d'isolation thermique, nous parvenions à avoir une structure permettant des expertises... Vous travaillez pour l'une d'entre elles, Madame BARISEAU ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Non, pas du tout. Mais je fais un peu de publicité au bâtiment : il existe des entreprises qui sont en train de s'engager dans une démarche de certification et de qualification. Cela va se nommer « Les pros de la performance énergétique » ; ils vont s'engager sur une performance après travaux. Je pense que cela peut éventuellement vous intéresser si vous souhaitez davantage d'informations, mais cela n'a rien à voir avec le conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Tout à fait. D'ailleurs, à la Haute-Borne, avec les bâtiments Norpac, nous sommes déjà dans la très haute qualité en la matière, et ils vont développer un secteur recherche sur bâtiment : ils ont le projet de construire une sorte de maison-témoin, mais qui se fera décortiquer au fur et à mesure pour voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et ce qu'il faut éventuellement changer. Je rappelle que la Haute-Borne a cette dimension « développement durable » extrêmement forte, et que nous sommes ouverts à tout ce qui est recherche en développement durable.

Je me permettrai d'ajouter un dernier point, et un souhait que nous puissions à un moment donné contractualiser avec l'Etat, pour qu'il prenne sa charge financière. Il faut tout de même dire – ne le prenez pas comme une attaque contre le gouvernement, telle n'est pas du tout ma manière de procéder – que quand nous regardons les « Grenelle », nous avons beaucoup de normes – pas assez pour certains – mais derrière, en termes de crédits, rien de sûr pour l'instant.

Je participais la semaine dernière à une réunion de bureau des maires des grandes villes de France, où je représentais d'ailleurs plutôt la Communauté urbaine que Villeneuve d'Ascq : y étaient présents des maires de toutes étiquettes politiques, qui considéraient que l'Etat devait maintenant préciser les sommes qu'il allait y consacrer. Nous avons évalué que le coût des travaux à réaliser à la suite du « Grenelle » est de 400 à 600 M€, alors qu'actuellement, l'Etat annonce environ 10 M€ d'aides. Je leur ai proposé la réflexion suivante : évaluons le surcoût lié à l'économie d'énergie, qui représente pour un bâtiment tant de millions ou de centaines de milliers d'euros, lesquels se traduisent par une annuité d'emprunt ; quand les travaux seront faits, nous aurons une « moins-dépense » en énergie, du moins une « moins dépense » relative, parce que le coût unitaire continuant à augmenter, nous pouvons avoir une moins grande augmentation, mais pas de diminution ; cela peut se calculer. Nous obtiendrons un écart entre la dépense supplémentaire liée aux travaux, et la « non dépense » : si nous proposons à l'Etat de se partager l'écart ? Nous pourrions dire que l'Etat ayant décidé, il peut tout payer, mais il ne paiera pas ; peut-être après 2012 pensent certains, mais je n'en

suis pas convaincu. Nous dirions ainsi qu'il s'agit d'un effort collectif, que c'est pour sauver la planète, et qu'il est normal que tout le monde y participe. Par exemple, un tiers irait aux locataires – ou aux bailleurs, dans une répartition interne – un tiers à l'Etat, un tiers aux communes.

J'ai fait cette proposition parce que derrière les questions que vous posez à juste raison, mesurer et voir à quoi cela va conduire, nous savons une chose : c'est que cela va coûter. Il faut absolument évaluer, moyennant un travail de recherche, pour la métropole et au-delà, si les investissements faits pour réduire les dépenses énergétiques sont les mieux adaptés par rapport aux gains.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Tel est exactement l'intérêt de l'audit.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, et je suis preneur de toute réflexion là-dessus, parce que – je le disais d'ailleurs à Paul DEFFONTAINES en tant que responsable du logement – la Communauté urbaine, cette année, donne l'exemple pour tous les logements neufs. Nous imposons des contraintes de bâtiments basse consommation, à des degrés certes divers, avant même que le « Grenelle » ne s'applique, et nous allons verser de l'argent pour cela, pour passer par exemple d'un bâtiment qui aurait été normalement de 100 à 120 kW/m² à 50 ou 60 kW/m². Mais en tant que citoyen, je me demandais – je vais peut-être choquer certains d'entre vous – s'il était raisonnable d'agir ainsi, quand, dans le même temps, nous ne faisons rien sur le logement ancien, qui est souvent à 300 voire 400 kW/m². Ne faudrait-il pas calculer et verser un peu de l'argent consacré au neuf sur l'ancien, et le gain sur l'ancien ne serait-il pas plus important que le gain sur le neuf, toujours marginal, car il arrive un moment où il devient de plus en plus cher de réduire les dépenses ?

Voilà ce que je peux vous répondre : cela se trouve vraiment au cœur de nos préoccupations.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je ne vais pas faire le débat sur le financement de l'Etat, parce que nous pourrions parler de l'ADEME, des fonds pour la réhabilitation du logement social, mais tel n'est pas le sujet de ce soir. Un audit énergétique est-il réalisé à chaque fois... ?

Gérard CAUDRON, maire

Nous réalisons des études énergétiques sur tous les bâtiments. Je ne sais pas si je peux appeler cela un « audit », mais la dimension énergétique est prise en compte sur tous nos bâtiments. Il n'est pas un chantier, soit en profondeur, soit comme je le dis « en ravaudage » – j'aime le terme, même s'il en irrite certains ou certaines – où ne soit d'abord prise en compte la dimension énergétique.

Je répète que notre problème, quand nous remettons à niveau les bâtiments communaux, n'est pas de prioriser les travaux en fonction de la dimension énergétique, mais de la prendre en compte au sein d'une priorité des travaux qui, par

exemple en matière scolaire, est autre.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'entends bien. Mais, excusez-moi, un dernier mot : la question va se poser aussi pour les panneaux photovoltaïques à la salle des sports de La Fontaine. Je n'ai rien contre les panneaux photovoltaïques, mais l'intérêt de réaliser des travaux de réduction de consommation d'énergie porte d'abord sur l'isolation : je ne vous apprend rien, vous avez votre délégation au logement et vous connaissez cela parfaitement bien. Investir 150 000 € parfois sur des panneaux photovoltaïques sans faire de travaux... Excusez-moi, Monsieur LAURENT, je vous regarde parce que c'est vous qui allez présenter la délibération ; peut-être me répondrez-vous à ce moment-là. L'audit énergétique, vraiment, permet de hiérarchiser les travaux pour cet objectif de bâtiments basse consommation ou d'économies d'énergie, si nous ne voulons pas chercher un label trop contraignant.

Gérard CAUDRON, maire

Nous n'allons pas faire le débat ici, mais de la même manière que je me permettais tout à l'heure de vous répondre que les agoras et les Conseils de quartier relevaient de deux domaines différents, je dirai que produire des énergies renouvelables et faire des économies d'énergie relèvent de deux politiques différentes, qui ne viennent pas directement en contradiction.

Nous avons d'un côté la nécessité de diminuer nos dépenses, en faisant de l'isolation ; nous devons de l'autre côté préparer les 50 ans à venir, où nous n'aurons plus l'énergie traditionnelle. Tout ce qui va dans le sens des éoliennes, du solaire, doit être expérimenté, parce que dans 40 ans, il ne restera rien, et il faudra bien exploiter le solaire, le vent ou la géothermie, sous toutes leurs formes. Il est important que les collectivités locales, en même temps qu'elles agissent pour réduire les déperditions, agissent pour promouvoir de nouvelles économies d'énergies, pour sensibiliser les citoyens, pour faire prendre l'habitude de nouveaux visuels : il est vrai que les toitures ne sont plus tout à fait pareilles avec des panneaux solaires, que les éoliennes dans le paysage peuvent sembler laides, ou gênantes, ou au contraire apparaître comme des éléments d'animation de certains paysages. Mais si nous ne le faisons pas, si chacun se dit d'accord avec le principe qu'il faut de l'énergie, mais pas aujourd'hui et pas devant chez lui, nous laisserons un terrible héritage à nos enfants. C'est un débat que nous aurons sûrement par ailleurs.

Cette délibération qui nous a pris plus de temps que prévu, j'espère que nous pourrons ensuite accélérer un peu, suscite-t-elle des oppositions ou des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

André LAURENT demande la parole.

Gérard CAUDRON, maire

Oui, vas-y. Excuse-moi.

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Dire de faire des bâtiments basse consommation est une très bonne chose, de même bien sûr qu'à haute qualité environnementale. Mais il faut aussi que nous accompagnions les futurs utilisateurs de ces bâtiments, parce qu'il n'est pas innocent d'utiliser des bâtiments basse consommation ; il faut effectivement les accompagner, parce qu'ils peuvent faire pire que mieux.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Il faut un mode d'emploi.

Gérard CAUDRON, maire

C'est pourquoi, dans la réflexion communautaire, à laquelle je contribue dans le cadre de ma délégation, je dis qu'il faut tout prendre en compte : d'abord les offres actuelles, mais en évitant que ce ne soient que des offres commerciales ; la recherche, à développer ; les entreprises et leurs salariés, à former ; et les citoyens, à sensibiliser au bon usage. Je le répète toujours : les usagers font parfois de grandes dépenses pour isoler ; mais quand ils n'utilisent pas bien leur logement, quelles que soient les dépenses, cela fonctionne comme une voiture : vous pouvez avoir une voiture qui consomme moins, mais si vous continuez à jouer de l'accélérateur, à la secouer, vous dépenserez plus que les gains obtenus en améliorant les moteurs. Le comportement, l'acceptation d'une autre vie – car l'habitat de demain va changer les modes de vie – font partie de l'ensemble. Je l'ai dit sous forme de boutade, à propos des services municipaux : voici 15 ou 20 ans, quand j'ai mis en place un système de contrôle des véhicules avec des livrets d'utilisateurs, nous avons économisé plus d'énergie qu'en ayant des voitures basse consommation ou au gaz.

Il ne faut pas faire n'importe quoi. Dans je ne sais plus quelle salle, lors de la dernière astreinte, le thermostat était réglé à 25°C : vous pouvez faire toutes les isolations, mais si vous avez quelqu'un qui n'a pas de tête, qui règle à 25°C, et des gens derrière qui n'ont pas de tête, qui ne sont pas capables d'aller vérifier les thermostats ; si vous avez des couloirs ou des halls qui restent en permanence allumés alors que personne ne s'y trouve, je vous assure que les économies, si nous arrivons à modifier ces comportements, sont beaucoup plus importantes que quand nous réalisons une protection de toiture. Donc, je mets tout sur la table.

Nous avons un double objectif : il faut dépenser moins, parce que nos budgets seront de plus en plus serrés. L'Etat nous annonce une diminution de ses dotations, pour lui-même réduire ses budgets. Ce n'est ni le moment ni le lieu d'en parler, nous aurons sûrement à en discuter dans les mois et les années à venir, mais les déficits sont ce qu'ils sont. Or, nous avons encore des économies à faire : il est stupide de dépenser de l'argent pour surchauffer un bâtiment dont les portes et les fenêtres sont ouvertes.

L'aménagement des bâtiments est aussi important et, je le répète, il n'est pas un

chantier qui ne le prenne pas en compte, qu'il s'agisse de la médiathèque, des petits travaux menés dans les crèches ou de n'importe quels autres travaux. Viennent ensuite l'éducation des citoyens et la production d'énergies nouvelles. Je me dis parfois qu'il serait peut-être plus intéressant d'économiser davantage que de produire, mais il faudra bien produire. Donc, même si cela coûte plus cher dans un premier temps, il faut le faire.

Malik IFRI veut intervenir.

Malik IFRI, conseiller municipal (Verts)

Je ne veux pas relancer le débat, mais simplement rappeler que nous avons un outil à l'intérieur de cette collectivité depuis plusieurs mandats : il s'agit du rapport énergétique annuel, qui nous permet de mesurer, année après année, le résultat de toutes nos politiques d'interventions sur nos équipements. J'ai eu la chance de mener cette politique, André LAURENT la continue aujourd'hui, et je pense que tous nos travaux sont faits de manière intelligente. Lors de la présentation de ce rapport annuel, nous pourrions avoir un débat un peu plus global sur la pertinence des interventions que nous avons effectuées, et nous rendrions compte que nous agissons avec intelligence sur notre patrimoine ; ce rapport énergétique en est la preuve.

Je me permets de rappeler, et d'attirer l'attention de chacun, sur le fait que ce rapport est présenté annuellement par André LAURENT, et qu'il suscite peu d'attention et peu d'interventions : ce sujet, apparemment, n'intéresse pas beaucoup les intervenants qui ont pris la parole aujourd'hui, en tout cas certains d'entre eux ; or, je pense que c'est à ce moment-là que nous devons avoir le débat.

Gérard CAUDRON, maire

J'ajoute d'ailleurs qu'en ce qui concerne l'éclairage public, nous avons eu des débats de fond sur la question de décider qui gère notre réseau : public-privé, le débat est derrière nous, mais c'est un fait que je suis de près la manière dont nos services travaillent avec Ineo Suez en termes de rénovation et de remplacement, et que l'objectif énergétique, tout en gardant un confort de l'utilisateur, est très bien ajusté, avec une grande souplesse et une grande réactivité. Il arrive que, sur certaines installations, pourtant certainement efficaces en matière d'économies, nous nous rendions compte que nous atteignons la limite de la sécurité ou de la « visualité » pour les gens : nous réajustons très légèrement et nous trouvons le bon équilibre. Je veux le dire à tous les élus : cela est vraiment entré dans la culture des services municipaux, un peu moins dans celle des utilisateurs, qu'ils soient municipaux ou extérieurs.

C'est pourquoi j'ai dit, en ce qui concerne les municipaux, qu'il faut sans cesse rappeler à tous nos agents qu'ils n'ont pas intérêt à laisser des bureaux allumés ou surchauffés quand ils sont inoccupés, et que même s'ils ne le paient pas directement, ils le paient indirectement. Et quand demain, nous prendrons des mesures, que j'annoncerai bientôt, pour aider à la prise en charge pour les plus pauvres de nos salariés d'une partie du coût de la mutuelle, quand nous allons mettre sur la table le dossier des transports collectifs, tout cela aura un coût, de plusieurs centaines de milliers d'euros, qu'il va bien falloir financer. Il ne serait pas

sot de les financer en faisant des économies sur des dépenses inutiles. Cela n'amène rien de laisser de la lumière allumée dans un bureau vide ; cela ne constitue même pas un confort supplémentaire. Je conçois que quelqu'un qui ne voit pas bien allume la lumière, ou que quelqu'un de frileux augmente la température : il ne s'agit pas de tomber malade ; mais en partant, il faut couper, cela est important.

Pour les utilisateurs extérieurs, je répète ce que j'ai déjà dit, mais je n'arrive pas à enclencher la démarche de réflexion. Je pense que pour les utilisateurs, par exemple d'écoles, nous pourrions contractualiser sous forme de challenge, à partir de ce qu'elles dépensent en énergie, le partage du gain obtenu par une réduction des dépenses : la moitié pour la mairie, qui a fait l'investissement, et la moitié pour la coopérative, pour les activités péri- ou parascolaires. Nous pourrions faire de même avec les clubs sportifs qui utilisent les salles de sport, le gain venant abonder une...
Oui ?

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

En ce qui concerne la commande que vous aviez passée sur partage et intéressement des économies d'énergie, une action va être lancée, sans doute en septembre prochain, auprès de cinq ou six groupes scolaires pour tester cette possibilité. Tout n'est pas si simple, et nous avons des détails à régler.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas dit que tout était simple. En particulier, nous avons un problème pour comparer d'une année sur l'autre avec la météo. Je pense que cette année, avec un hiver qui s'est prolongé, nous allons avoir un coût supplémentaire ; peut-être se régulera-t-il en fin d'année si le prochain hiver commence plus tard, mais il faut en tenir compte. Si nous n'en tenons pas compte et que nous avons une année tempérée, rien ne justifie de distribuer le bénéfice, et rien ne justifie de payer seuls un surcoût si nous avons une année difficile. Il faut instaurer une régulation interne sur la météo d'une année sur l'autre, qui fera qu'une année, cela nous coûtera plus ou moins cher que l'année suivante. Il n'est en effet pas simple d'affiner le modèle pour voir ce qui est du ressort d'une bonne gestion.

Je mets au vote.

Adopté à l'unanimité.

Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)

Un dernier mot sur l'énergie : nous n'avons pas d'audit énergétique en cours, mais une démarche qui y ressemble fort : le diagnostic de performance énergétique. Nous sommes obligés par la loi aujourd'hui d'afficher sur chacun des bâtiments communaux ses performances énergétiques. Cet audit est en cours, et dès qu'il sera terminé, il sera affiché sur chacun des bâtiments municipaux.

Au-delà de cela, ce n'est pas, Monsieur le Maire l'a dit, l'audit énergétique qui fait que nous réalisons des travaux à René-Clair, où beaucoup de choses ne vont pas, mais des études thermiques y sont menées afin d'appliquer *a minima* bien sûr la

réglementation thermique 2005 et si possible la réglementation thermique 2012 dans un certain nombre de cas ; et bien évidemment, pour pouvoir solliciter l'aide de l'ADEME, il faut avoir réalisé ces études. Nous espérons en tirer une économie d'énergie de l'ordre de 30 %, sans doute davantage ; évidemment, l'ADEME ne va pas nous subventionner pour nos beaux yeux.

Sur la question des cibles HQE et de l'enrobé végétalisé, je vous répondrai par courriel, lequel sera transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal.

II – TARIFS DES FRAIS DE FOURRIERE POUR AUTOMOBILES

Gérard CAUDRON, maire

Sur ces tarifs, personne ne s'oppose ? Il en faut. Nous n'en avons pas trop. J'ai demandé la liste, nous avons quelques dizaines de mises en fourrière, essentiellement sur les marchés ou dans le cas de travaux annoncés à l'avance. Je dis toujours à notre police municipale qu'une de ses différences par rapport à la police nationale est d'avoir parfois « le sens du bon sens ». Arriver dans une rue, comme le fait quelquefois le week-end la police de Lille, qui vient le dimanche, et qui fait du chiffre en alignant toutes les voitures, n'est pas notre politique. Nous mettons des PV en cas de gêne. En plus, cela ne nous rapporte rien. Il faut raison garder.

Adopté à l'unanimité.

III – AUTORISATION DE SIGNER DES MARCHES

Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)

Il s'agit d'une importante délibération, qui porte sur l'impression de *La Tribune* ; sur l'espace Concorde – un très gros marché – ; la rénovation des aires de jeux et le remplacement de certains jeux ; le groupe scolaire Verhaeren – rénovation des façades, du chauffage et travaux d'aménagement – ; réfection et peintures dans les bâtiments communaux ; marché d'insertion propreté du quartier de la Cousinerie ; et enfin, groupe scolaire La Fontaine. Je signale une petite modification par rapport à la délibération que vous avez sur table, qui n'est pas celle du livret – la dernière CAO date d'hier, vous ne pouviez donc pas l'avoir dans le livret –, en page 2 : il ne s'agit pas des CAO des 11, 18 et 25 mai, mais des 4, 11, 18 et 25 mai ; une a été oubliée, je pense que tous les lecteurs attentifs l'avaient noté.

Ces marchés ne nécessitent guère de précisions, sinon peut-être une question qui pourrait être posée, concernant le marché d'impression du journal municipal *La Tribune* : cela concerne un marché de sept mois pour cette année, puis renouvelable trois fois pour une durée d'un an ; ce marché pourra donc durer trois ans et sept mois si nous n'avons pas de raisons de le dénoncer d'ici là. La raison de cette délibération est simplement d'aligner ce marché sur l'année civile.

Gérard CAUDRON, maire

Nous avons gagné de l'argent.

Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)

Oui ; plus exactement, nous avons prévu plus au budget. Oui, nous avons gagné de l'argent.

Gérard CAUDRON, maire

Tel n'est pas le cas à l'espace Concorde.

Alain CARETTE, adjoint au maire (EPVA)

Tel n'est pas le cas à l'espace Concorde, mais nous devrions réaliser suffisamment d'économies sur l'ensemble des autres travaux, cela est en bonne voie, pour arriver à faire passer l'espace Concorde sans décision modificative.

Gérard CAUDRON, maire

Je confirme que nous avons des services qui travaillent bien, et une CAO qui travaille presque mieux. Ce genre de délibération montre le travail accompli derrière.

Adopté à l'unanimité.

IV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL DE VILLENEUVE D'ASCQ

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)

Comme vous vous en souvenez certainement, nous avons voté, dans le cadre du budget primitif, un crédit de 1 100 000 € à destination de l'Amicale du personnel de la Ville. Une avance de 450 000 € a déjà été versée, et par cette délibération, nous vous proposons de verser le solde, soit 650 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention *ad hoc*.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

V – TAXE MUNICIPALE SUR LA CONSOMMATION D'ENERGIE ELECTRIQUE DE L'ANNEE 2010 POUR LES ENTREPRISES SOUS CONVENTION

Michèle WERREBROUCK, adjointe au maire (EPVA)

Cette taxe municipale concerne uniquement les entreprises sous convention, c'est-à-dire que certaines entreprises qui ont une puissance souscrite supérieure à **260** kVA sont théoriquement exonérées, sauf si une convention a été conclue avant 1984, me semble-t-il. Nous sommes donc amenés chaque année à étudier le prix moyen qui va être appliqué à partir d'éléments tarifaires fournis par EDF. En l'occurrence, nous proposons un prix moyen de 0,0663 €.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

VI – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Chantal FLINOIS, adjointe au maire (EPVA)

Dans le cadre de sa politique d'action sociale, la Ville s'est engagée à soutenir les associations intervenant en faveur des familles et personnes en proie à des difficultés sociales ou financières. A ce titre, il vous est donc proposé d'allouer des subventions à différentes associations, dont vous avez la liste : le Secours populaire, les Restaurants du Cœur, ATD Quart Monde et AC Métropole lilloise, pour une somme totale de 10 700 €.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

VII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2010

Chantal FLINOIS, adjointe au maire (EPVA)

Toujours dans le cadre de sa politique sociale, la Ville s'est engagée à soutenir les

actions visant à la recherche de logement, l'hébergement d'urgence, l'aide en direction des femmes en difficulté. Il s'agit par conséquent d'allouer des subventions aux associations œuvrant dans ce domaine, Louise Michel et Résidence Plus : pour le domaine de l'action sociale, 92 700 €, dont respectivement 39 700 € à Louise Michel et 53 000 € à Résidence Plus ; pour le domaine du logement social, 23 113 €, dont respectivement 2 500 et 20 613 € ; pour le logement d'urgence, 40 195 €, dont respectivement 30 299 € et 9 896 €. Vous avez le récapitulatif par association dans la délibération.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

VIII – INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES A LA SALLE DES SPORTS LA FONTAINE – DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME (FEDER)

Gérard CAUDRON, maire

Je l'ai dit, nous ne recommençons pas le débat que nous avons eu.

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Nous ne recommençons pas le débat, mais je voudrais apporter une précision, qui répondra un peu à la question de Florence BARISEAU par rapport au « *pourquoi* » : nous avons voté ou adopté – je ne sais pas quel terme il faut utiliser – un vœu concernant le trois fois vingt, qui, à Villeneuve, s'est transformé en deux fois vingt plus une fois trente. Deux fois vingt, ce sont 20 % d'économies d'énergie, 20 % d'énergies nouvelles renouvelables, et 30 % d'économies de gaz à effet de serre. Nous avons voté cela, à l'unanimité d'ailleurs, au conseil de novembre ou décembre dernier. Cela répond à la question du « *Pourquoi les énergies nouvelles renouvelables ?* », et nous profitons de toute façon des réfections de toiture quand nous le pouvons pour implanter des énergies nouvelles renouvelables, sachant qu'à Villeneuve d'Ascq, nous avons peu de possibilités en dehors du solaire, puisque l'éolien est quasiment impossible dans l'état actuel des technologies. Il est vrai que nous installons le maximum de panneaux photovoltaïques ; le retour sur investissement, sept ans, est relativement court. C'est donc un investissement suffisamment rentable, sachant que nous pouvons garder les panneaux photovoltaïques quasiment une vingtaine d'années. Nous pourrions les garder plus longtemps, mais à la fin, intervient une baisse de rendement qui les rend insuffisamment rentables.

D'autre part, Villeneuve d'Ascq essaie d'être le plus exemplaire possible, et nous continuons à le faire par de telles actions. Cela nous permet d'économiser une certaine quantité de CO₂, ce qui est très intéressant. En outre, cela nous rapportera également des certificats d'économies d'énergie – il ne faut pas l'oublier – qu'à un

moment donné, nous pourrions monnayer pour pouvoir, j'espère, continuer notre action dans les énergies nouvelles renouvelables.

Voilà toutes les raisons qui nous incitent à poursuivre cet effort. Le sujet de cette délibération est simplement d'essayer d'obtenir une subvention de l'ADEME pour nous aider à financer notre effort exemplaire.

Gérard CAUDRON, maire

Des questions ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous ne refaisons pas le débat : c'est une question. Le problème des panneaux photovoltaïques tient au coût de la maintenance, notamment le remplacement des onduleurs. Cela est-il pris en compte dans le temps de retour sur investissement ?

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Ce sont des onduleurs.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui, pardon : des onduleurs.

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Les onduleurs permettent de transformer le courant continu en courant alternatif pouvant affecter directement du 220 V ou 240 V sur le réseau. Nous pourrions, mais le taux de remplacement des onduleurs est de cinq à six ans en préventif. Cela est bien sûr pris en compte dans le temps d'amortissement du système et de l'installation.

Gérard CAUDRON, maire

Nous résumerons. Je mets aux voix : pas d'opposition, pas d'abstention ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'hésite. Je demande trente secondes de réflexion.

Gérard CAUDRON, maire

Pendant que vous hésitez...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je ne vais pas voter contre. Je consulte ma collègue.

Gérard CAUDRON, maire

Je me souviens d'une époque où vos « parents », sinon vos « grands-parents » politiques, quand à Villeneuve d'Ascq déjà nous installions du solaire sur le dojo ou sur la cuisine centrale, quand nous installions du géothermique dans le quartier des Prés, ou quand nous installions une éolienne à la ferme du Héron, ricanait de nous, si je puis me permettre cette expression – je ne parle pas de vous – ; or ce sont quand même ces premiers essais réalisés à l'époque qui ont permis ensuite d'aller plus loin. Contrairement à Monsieur BORLOO et au gouvernement, je ne vais pas dire que toutes les techniques qui nous sont suggérées sont fantastiques. Je ne vais même pas prendre pour argent comptant toutes les promesses de retour qui nous sont faites, ni même les garanties qui nous sont données aujourd'hui sur les prix de rachat de l'électricité que nous produisons, alors qu'avec la privatisation, il arrivera un jour où ils nous diront que cela ne les arrange plus. La privatisation d'EDF ne devait, paraît-il, rien changer : or, ils demandent de pouvoir augmenter de 11,5 % cette année, et de 3,5 % les années suivantes. Le gaz privatisé a augmenté de 10 % au mois d'avril. Je ne voudrais pas que, dans un débat qui a quand même des dimensions un peu politiques, nous en venions à être les défenseurs de promesses dont j'ai du mal à croire à la réalité, promesses de Jean-Louis BORLOO, si sympathique soit-il par ailleurs.

Mais en tant que citoyen et qu'adulte qui a des enfants, j'ai assez travaillé sur le problème énergétique au niveau mondial et au niveau européen pour savoir que si nous ne faisons rien, dans vingt, trente ou cinquante ans, nous n'aurons plus rien. Je suis donc prêt à prendre des risques, même financiers, et à ne pas obtenir tout ce qui nous est promis. Parce que si, au nom des risques, nous ne faisons rien, dans vingt ou quarante ans nous n'aurons plus rien, et c'est une responsabilité que je ne prendrai pas.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous allons voter pour, mais – vous avez très bien résumé la situation – je suis un peu sceptique sur le photovoltaïque. C'était une hésitation, mais je suis transparente. Je mettrai plutôt la priorité sur les travaux d'isolation, et je garde une liberté de parole par rapport au ministre que vous venez de citer. Je vais voter pour, mais quand je dis que j'hésite, c'est que je suis en train de réfléchir à la question. J'ai le droit d'avoir une petite réflexion.

Gérard CAUDRON, maire

Vous avez le droit de ne pas être d'accord avec votre gouvernement.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'ai le droit aussi de ne pas avoir d'idées arrêtées dans l'instant.

Gérard CAUDRON, maire

Mais je le répète : ce sont deux domaines différents.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'entends bien.

Gérard CAUDRON, maire

Les économies d'énergie sont une chose ; la production des nouvelles énergies en est une autre. Et quel que soit le rapport comptable entre les deux, nous n'avons pas le droit de ne pas jouer sur les deux leviers. Maintenant, que les deux leviers nous mènent, comme un levier de vitesse, à la vitesse qui nous est promise quand le levier nous est vendu...

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous votons pour.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

IX – MODIFICATION DES DROITS DE PLACE APPLICABLES AU MARCHÉ DE LA RESIDENCE A COMPTER DU 1^{ER} JUIN 2010

Jean-Pierre FOURNIER, adjoint au maire (EPVA)

C'est un peu plus « terre à terre ». Cela concerne le marché de la place de Verdun, qui se tient tous les samedis après-midi et dont la fréquentation par les commerçants est de plus en plus aléatoire.

Pour aider ce marché à aller mieux, nous avons deux actions en cours : d'une part, l'organisation sur le plan des horaires, été et hiver, et le positionnement des commerçants sur la place ; nous avons tenu une réunion cet après-midi afin d'en discuter. D'autre part, une révision des droits de place au mètre linéaire, que nous divisons à peu près par deux pour les abonnés et les non-abonnés.

Nous vous demandons donc votre avis.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

X – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE ECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2010

Jean-Pierre FOURNIER, adjoint au maire (EPVA)

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique économique à soutenir les actions en faveur du commerce de proximité. Nous vous demandons le vote d'une subvention pour la Fédération villeneuvoise du Commerce à hauteur de 10 500 €, et pour l'Union commerciale de Villeneuve d'Ascq Nord à hauteur de 305 €.

Gérard CAUDRON, maire

Personne n'a de question ? Si ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous en avons parlé en commission : avez-vous eu les éléments financiers depuis, Monsieur FOURNIER, puisque nous ne les avons pas à la Commission 3 ?

Jean-Pierre FOURNIER, adjoint au maire (EPVA)

Nous les avons eus le lendemain.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Très bien.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

XI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'ASSOCIATION L'OUTIL EN MAIN ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ARTISANAT POUR L'ANNEE 2010

Jean-Pierre FOURNIER, adjoint au maire (EPVA)

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique économique à soutenir les actions en faveur de l'artisanat. Nous demandons le versement d'une subvention de 330 € à l'association L'Outil en Main.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

XII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT ET DE LA DEFENSE DES INTERETS DES LOCATAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Gérard CAUDRON, maire

En l'absence de Corinne KUBERA, je présente sa délibération. Vous avez Consommation Logement Cadre de vie, l'AADLH du Pont de Bois, et Concorde-Cousinerie. Ces trois subventions sont passées en commission.

Adopté à l'unanimité.

XIII – PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE COOPERATION NORD-SUD AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Patrice CARLIER, adjoint au maire (EPVA)

Cette délibération concerne huit associations œuvrant aux relations Nord-Sud dans le cadre de la solidarité internationale. La première est le Comité catholique contre la faim et pour le développement ; elle a pour but de développer l'information, et d'alerter l'opinion, sur les problèmes liés à la faim.

La deuxième association, Cordillera, travaille au Chili, à la mise en place d'une Maison dite des Droits de l'Homme pour la défense du peuple mapuche.

L'association Dioko mène au Sénégal un projet, dont nous avons déjà financé l'année dernière un goutte-à-goutte. Cette année, nous souhaitons poursuivre par la création d'un logement pour un instituteur pour accompagner les jeunes femmes – qui sont maintenant libérées des tâches d'arrosage puisque les terrains sont arrosés la nuit – dans leur scolarité.

L'association Marien Ngouabi travaille à la création d'une médiathèque itinérante au Congo pour permettre l'accès aux livres aux personnes éloignées des grandes villes.

L'association Shakti Népal œuvre à la construction d'une bibliothèque et d'un centre d'accueil pour les femmes.

La subvention à SOS Famille des Grands Lacs servira à la construction d'un orphelinat encadré par des veuves de guerre au Burundi, pays voisin du Rwanda, qui a été particulièrement touché par les massacres.

Sur la route poursuit la rénovation d'une école à Madagascar.

Enfin, Timoun d'Haïti poursuit la construction d'une école et d'un jardin d'enfants.

Je vous demande, s'il vous plaît, Monsieur le Maire, de soumettre ces subventions à l'approbation du conseil municipal.

Gérard CAUDRON, maire

Ce que je fais avec plaisir.

Adopté à l'unanimité.

XIV – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Gérard CAUDRON, maire

Yvonne WILLEM étant absente, je présente cette délibération, qui comporte toute la liste des associations. Je ne vais pas détailler, cela est passé en commission. Ce sont des associations que nous subventionnons habituellement.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Je n'ai malheureusement pas pu participer à la commission, et les différentes notices que vous nous avez données ne comportaient pas de bilans financiers. Nous savons par ailleurs que l'association Choisir l'espoir rencontre quelques difficultés : nous aimerions avoir les éléments financiers de toutes les associations, sans remettre en cause le bien-fondé de leurs actions sur le terrain.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas connaissance que Choisir l'espoir ait des difficultés.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Cela est passé au CHR, c'est pourquoi nous avons quelques éléments supplémentaires : 13 000 € de déficit.

Gérard CAUDRON, maire

Voilà une association que je suis personnellement, car j'en ai été en quelque sorte cofondateur. J'ai même assisté à son assemblée générale, et je n'ai pas souvenir qu'ils aient fait état de difficultés particulières. C'est parce qu'ils ont une action qui déborde largement Villeneuve d'Ascq, et toutes les communes n'ont pas la même volonté de les aider. Il faudrait peut-être faire jouer les réseaux de communes pour le

leur expliquer.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Nous sommes entièrement d'accord avec les subventions.

Gérard CAUDRON, maire

Je n'ai pas entendu cela comme un refus ou une critique, mais il est vrai que le jour où une association comme Choisir l'espoir disparaîtrait... Je ne sais pas si tout le monde ici sait ce qu'est Choisir l'espoir.

Adopté à l'unanimité.

XV – SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION CENTRE OPERATIONNEL DE FORMATION ET DE SECOURS DU NORD AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Gérard CAUDRON, maire

Il s'agit des secouristes qui sont rue Jules-Guesde. Nous avons prévu un plan d'investissement sur deux années parce qu'ils ont été un peu absents de ces locaux, et ils ont dû se remettre à niveau. Oui ?

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Je veux simplement dire que notre groupe connaît bien cette association. Depuis sa création, nous la soutenons, et nous sommes d'accord avec cette subvention. Les secouristes sont importants pour Villeneuve d'Ascq, et une association comme celle-ci nous rend de grands services.

Gérard CAUDRON, maire

Ils seront contents d'avoir le compte rendu de votre intervention. Il est vrai que nous le constatons dans toutes les manifestations que nous organisons : heureusement qu'ils sont là pour les premiers secours ; nous avons eu un cas à Entre-Lacs, et à la Fête des coquelicots à Concorde, où quelqu'un est simplement tombé de sa chaise : cela n'était pas grave, mais s'ils n'étaient pas là, je ne vois pas qui ou quelle structure pourrait les remplacer. Nous sommes donc très contents d'avoir pu finaliser leur relance et de les y avoir aidés.

Adopté à l'unanimité.

XVI – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS DE JUMELAGE ET AUX ECHANGES INTERNATIONAUX AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Yveline VAN CAENEGHEM, conseillère municipale (EPVA)

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique de jumelage et d'échanges internationaux à soutenir les actions, et un crédit de 15 500 € a été inscrit au budget primitif. Il est proposé pour les associations suivantes un montant total de 5 300 € : AJVAH, 800 € ; Association pour l'amitié entre Villeneuve d'Ascq et Leverkusen (AAVAL), 2 500 € ; AVAI, 1 000 € ; Les Amis de Ticleni, 1 000 €. Soit un total de **1 800 €**.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

XVII – GRATUITE EXCEPTIONNELLE A ASNAPIO LE 29 AOUT 2010 POUR LES PERSONNES AYANT ACHETE UN BILLET D'ENTREE AU MUSEE DE PLEIN-AIR

Yveline VAN CAENEGHEM, conseillère municipale (EPVA)

Afin de permettre au public de découvrir les richesses touristiques et culturelles présentes sur le territoire de la commune, il est proposé de permettre aux visiteurs de bénéficier d'un même ticket pour le musée de Plein-air et pour Asnapio. Cette gratuité exceptionnelle ne sera valable que le 29 août 2010, et sur présentation du billet acheté dans la structure partenaire.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Existe-t-il des tickets « pass » pour les deux musées concernés, auxquels nous pourrions d'ailleurs joindre celui du Terroir afin d'avoir un forfait pour visiter les trois ?

Gérard CAUDRON, maire

Je peux répondre à cette question.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Nous ne remettons pas en cause la gratuité pour le 29 août. Je me demande seulement si nous n'aurions pas intérêt à faire un passe pour les trois, même si l'un d'eux est géré par l'ENLM, ce qui pose peut-être un problème.

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Effectivement, le musée du Plein-air est géré par l'Espace naturel Lille-Métropole, donc il est difficile de coupler les deux choses, sauf dans le cas par exemple de la Nuit des musées, qui est une opération exceptionnelle.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Et Plein-air – Terroir ?

André LAURENT, adjoint au maire (EPVA)

Là, c'est Villeneuve d'Ascq.

Gérard CAUDRON, maire

Non, pas Plein-air – Terroir.

Cela n'est même pas si simple. Asnapio, c'est nous ; le musée du Terroir est géré par une association, la Société historique. Cela dit, la question d'avoir des passes pour différentes activités n'est pas insoluble, même si les sites sont gérés par des structures différentes. Mais jusqu'à présent, les gens ne se sont pas précipités pour nous le demander.

Adopté à l'unanimité.

XVIII – AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Gérard CAUDRON, maire

Il s'agit de subventions à diverses associations, dont vous avez la liste. C'est une reconduction, mais je pose toujours la question à tous les élus et à tous les groupes, au cas où quelqu'un ne voudrait pas voter une des subventions.

Elisabeth LEFEBVRE, conseillère municipale (INPCV)

Je voterai contre le Nouveau planning familial pour des raisons de conscience.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité, moins 1 voix (Elisabeth LEFEBVRE) contre la subvention au Nouveau planning familial.

XIX – MISE EN ŒUVRE DE LA E-ADMINISTRATION ET DE LA E-DEMOCRATIE – TRANCHES CONDITIONNELLES DU LOT 2 – AFFERMISSEMENT

Gérard CAUDRON, maire

Que signifie affermissement ?

Mohammed BENABBOU, conseiller municipal (EPVA)

Je vais vous éclairer sur l'affermisssement. Comme vous le savez, la Vile s'est engagée dans une politique de développement des TIC, visant à améliorer les relations entre ses habitants, ses élus et l'administration. Je redonne rapidement les grands objectifs : améliorer la communication et la diffusion de l'information entre les acteurs ; simplifier les démarches administratives pour les citoyens, les associations, les entreprises ; améliorer la qualité des services rendus aux citoyens ; et mettre en place la e-démocratie.

Par délibération en date du 30 juin 2009, et suite à la commission d'appel d'offres du 23 juin 2009, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés précisés sur la délibération, qui sont divisés en trois lots. Pour l'étude de définition, c'est-à-dire le lot 2, nous avons deux tranches conditionnelles. Le but d'affermir – je parle sous le contrôle de notre éminent expert Alain CARETTE – est de rendre fermes ces tranches qui étaient conditionnelles. C'est ce qu'il vous est proposé de faire par cette délibération, pour permettre d'avancer dans le projet. Un an s'est écoulé, et vu l'avancement du projet, il est pertinent de lancer ces tranches.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'ai une autre suggestion : pourrions-nous faire un lien vers les sites web des associations présentés sur le site ? Je pense à l'OMS, aux associations culturelles et sportives qui disposent d'un site Internet. Lorsque nous avons la présentation ou en tout cas l'inventaire des nombreuses associations, je pense qu'il ne serait pas mauvais que nous ayons un lien vers le site propre de l'association. C'est une suggestion.

Gérard CAUDRON, maire

Monsieur BENABBOU, quel est votre avis ?

Mohammed BENABBOU, conseiller municipal (EPVA)

Je pense que cela ne présente aucun inconvénient. Beaucoup de liens externes ont été mis sur la nouvelle version du site : beaucoup d'articles ont des liens qui vont vers l'extérieur ; nous avons également une mise en ligne de l'annuaire des associations de la ville qui est en direct avec l'outil interne. C'est une évolution intéressante puisqu'il s'agit de l'outil interne des agents municipaux, qu'il est possible

de consulter extérieurement, ce qui représente un gain de temps énorme puisqu'il n'est pas nécessaire de refaire des saisies.

Pour répondre à votre question, votre suggestion va dans le même sens, je ne pense donc pas que cela pose de problème.

Gérard CAUDRON, maire

Cela me pose quand même une question : partons-nous du principe que toute association doit avoir un lien avec la Ville ? Cela m'étonnerait. Sinon, quels critères adoptons-nous ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Excusez-moi, mais cela se trouve dans les conventions. Lorsqu'une association reçoit un minimum de 15 000 € et que nous conventionnons, nous l'autorisons à utiliser le logo. Nous pourrions donc ajouter cette précision pour les associations conventionnées.

Gérard CAUDRON, maire

Ce n'est pas cela. Il existe des associations conventionnées dont nous savons bien qu'elles sont sportives ou autres, cela ne pose pas de problème particulier. Mais il existe aussi en ville un millier d'associations de toutes natures : pouvons-nous prendre le risque, avec toute la responsabilité que cela implique, de mettre un lien avec toute association déclarée comme telle ? Les Saints du Dernier jour, ou du Premier jour, ou Rassemblement citoyen sont des associations. Serait-il logique qu'il existe un lien avec le site de la Ville ?

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Non, d'accord. Mais les conventionnées...

Gérard CAUDRON, maire

Les conventionnées sont les plus grosses. Mais ne faudrait-il pas qu'un groupe éthique étudie les demandes ? Il faudrait d'abord le proposer aux associations, ne pas le faire si elles ne le demandent pas, et ensuite regarder, de même que nous passons en commission pour les subventions, si cela s'inscrit bien dans l'esprit du collectif. Il existe tout de même beaucoup d'associations qui ont une autre nature, religieuse ou politique, voire individuelle, quand trois personnes en créent une pour financer leur poste : cela est bien naturel, ou du moins n'ai-je pas de jugement à porter. Mais dès l'instant où nous ouvrons une voie sur un site, nous portons la responsabilité de celui qui, *via* notre site, sera accessible ; nous cautionnons en quelque sorte. Il faut donc regarder, et ne pas mettre de lien systématiquement. D'accord ?

Mohammed BENABBOU, conseiller municipal (EPVA)

J'ai une réflexion qui va dans le même sens : nous sommes régulièrement sollicités pour mettre des liens vers des blogs de quartier, et les collectivités sont aujourd'hui face à des difficultés sur ce plan. Par exemple, un blogueur avait donné une information qui portait atteinte à la réputation de quelqu'un, et le site d'un magazine qui avait donné le lien a été condamné : pour avoir mis le lien mais aussi, pour des raisons pragmatiques, parce qu'il est parfois difficile de retrouver les gens, qu'ils n'ont pas d'identité juridique et qu'il est plus facile de se retourner contre ceux qui sont visibles. Il est donc difficile de répondre de façon systématique à cette question, qui comporte des risques juridiques.

Gérard CAUDRON, maire

Il existe en effet des risques juridiques, mais aussi le problème des règles qui président à la communication plurielle dans une mairie, qui font que dans le journal municipal et sur tout produit de communication, chacun doit pouvoir s'exprimer. Nous avons pour l'instant laissé la question du site Internet en attente, en considérant que les élus ne s'y expriment pas en tant que tels, mais il ne faudrait pas que cela arrive par des blogs de quartiers : j'en connais quelques-uns qui sont d'abord des outils politiques, pour ne pas dire pire.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

J'avais en tête le sport et la culture, mais j'entends ce que vous dites.

Gérard CAUDRON, maire

Il faut mettre en place un agrément en commission pour s'assurer, et rester très prudent, car vous pouvez très bien agréer un lien dans un premier temps, et aboutir un jour à autre chose. Je me souviens d'une histoire concernant Europe Laïcité, site qui ne posait aucun problème : un jour, ils ont mis en ligne une caricature, qui a posé des problèmes ; mais nous n'y allons pas tous les jours. Il faut donc être très prudent en la matière. C'est un outil à manier avec précaution pour des responsables d'une collectivité.

Adopté à l'unanimité.

XX – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DES ANGLICISTES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Sébastien COSTEUR, conseiller municipal (EPVA)

Dans le cadre de la politique de la Ville de soutien aux actions universitaires et à l'organisation des colloques de l'enseignement supérieur en particulier, l'Université de Lille 3 nous a transmis une demande d'aide pour l'organisation du congrès annuel de la Société des anglicistes de l'enseignement supérieur qui s'est déroulé les 21, 22 et 23 mai 2010 et qui a rassemblé les acteurs universitaires et les étudiants de plusieurs universités françaises à l'Université de Lille 3.

Il vous est proposé dans ce cadre de leur octroyer une subvention de 500 €.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je n'ai pas de soucis sur le colloque, mais sur le fait qu'il nous est demandé une subvention pour une manifestation qui a déjà eu lieu. Je présume donc, même si la subvention n'est pas énorme, que l'association a dû en tenir compte dans son plan de financement. Il est un peu dommage de présenter une subvention pour un événement qui a eu lieu.

Gérard CAUDRON, maire

Oui et non. Cela arrive souvent. Quelquefois, il vaut mieux subventionner une manifestation qui a eu lieu que la subventionner avant et qu'elle n'ait pas lieu.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Oui, mais si, pour une raison quelconque, la subvention était rejetée, nous mettrions en difficulté l'association.

Gérard CAUDRON, maire

N'exagérez pas.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Le risque en l'occurrence n'est pas énorme, mais...

Gérard CAUDRON, maire

N'exagérez pas. C'est un risque mesuré par tout le monde.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Je le voterai, mais je trouve cela un peu dommage.

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

XX – LISTE DES DECIDONS

Gérard CAUDRON, maire

Adopté à l'unanimité.

Avant de lever la séance, j'avais oublié, dans le carnet d'entrée, ayant dit que Farid OUKAID était parti nous représenter dignement avec Françoise MARTIN en Bulgarie, dans des activités sportives diverses, de préciser qu'il avait gagné les 10 km de Bondues voici une quinzaine de jours, et qu'il avait terminé 3^{ème} aux 10 km de la Route du Louvre, à 10 secondes du deuxième et 30 secondes du premier, autour de 30 minutes.

Florence BARISEAU, conseillère municipale (INPCV)

Dans ce cas nous pourrions aussi parler des cadettes de l'ESBVA.

Gérard CAUDRON, maire

Je parle d'un collègue, Madame BARISEAU. Quand vous gagnerez la Route du Louvre, je vous citerai. Quand vous ferez de la gymnastique et des barres parallèles, je vous citerai.

Le maire lève la séance à 20 h 30.